



VB/cf - Div n° 6308\_04

Paris, le 14 avril 2025

## PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

### ALERTE N°22 CONCERNANT REXEL

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## REXEL

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 29 AVRIL 2025**

### [RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG](#)

- **RESOLUTION 7 : Politique de rémunération des dirigeants**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du Directeur Général présentée au vote des actionnaires prévoit la possibilité pour le dirigeant de bénéficier d'une rémunération exceptionnelle en cas d'opérations importantes. La société fait valoir que celle-ci se trouve plafonnée par rapport à la rémunération fixe annuelle du dirigeant.



## **Référence**

### **Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : II-C- 3**

*Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.*

*Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.*

*L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.*

*La politique de rémunération ne devrait pas prévoir la possibilité d'une rémunération exceptionnelle.*

#### ▪ **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

## **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



- **RESOLUTION 19 : Option de sur allocation (green-shoe)**

### **Analyse**

La résolution 19 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

### **Référence**

#### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration de REXEL**

Le conseil de REXEL comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 77,8% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Agnès Touraine	Présidente	Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	8	2026	0	2	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Guillaume Texier	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	4	2029	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marcus Alexanderson	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	SE	8	2022	0	1	M	M	
	Toni Killebrew	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	46	US	5	2028	0	1		M	
	François Auque		Libre d'intérêts	92%	M	68	FR	6	2026	0	2	P		
	Antoine Hermelin	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	M	41	FR	2	2028	0	1			M
	Brigitte Cantaloube		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	5	2028	0	1		M	P
	Barbara Dalibard		Libre d'intérêts	100%	F	66	FR	4	2026	0	2		P	M
	Steven Borges		Libre d'intérêts	100%	M	56	US	2	2027	1	1			M
	Eric Labaye		Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	1	2028	0	1	M		
	Catherine Vandendorre		Libre d'intérêts	80%	F	54	BE	1	2028	1	2	M		

## 2. Spécificités

- Objectif de 30 % de femmes dans la population Group Executives chez Rexel, à ce stade 20% de femmes siègent au COMEX.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

